

## **DEMANDE DE LOCATION SALLE MUNICIPALE**

Espace P. Soismier (Cabourg)

Salle de 100 places assises

Salle de 250 places assises

(arrêt musique et départ des occupants à 22h00 maximum en saison d'ouverture du camping / Arrêt de la musique 23h et départ des occupants 3h00 du matin hors période d'ouverture du camping).

DEMANDEUR / CONTACT Organisme (association, collectivité, entreprise,):	
NOM :	Prénom :
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Adresse e-mail :	Téléphone :
NATURE DE L'OCCUPATION  Date de la manifestation :	
<b>Objet :</b> ☐ Vin d'honneur / ☐ Repas / ☐ Réunion / ☐ Expo	sition /  Autre:
Informations:  Présence d'un orchestre:  Ajout matériel éclairage:  Entrée payante au public:  Oui /   Oui /   Non  Oui /   Non  Présence d'un traiteur:  Oui /   Non	Ajout matériel sono : Oui / Non Installation décors : Oui / Non Barbecue/Rôtisserie : Oui / Non
Nombre de personnes attendues (total) :	
Jour(s) et horaire d'occupation de la salle : Le (date)	de (heure)à
Le (date)	de (heure)à
Le (date)	de (heure) à
Merci de fournir :  *Une attestation d'assurance de responsabilité civile couvrant les risques locatifs pour les journées d'occupation (de la prise des clés à la date de l'état des lieux retour), au nom du locataire (à fournir avec la présente demande) ainsi qu'une photocopie de la carte d'identité du locataire.	NE RIEN INSCRIRE DANS CE CADRE  Montant de la location (à verser au plus tard, un mois avant l'occupation)  Prix location de la salle:  Date du règlement:  Attestation d'assurance fournie: □ Oui / □ Non  Montant du dépôt de garantie: □
■Dépôt de garantie obligatoirement par chèque, au nom du locataire et à l'ordre du trésor public de 200€.	Date remise du dépôt :
Règlement par chèque, au nom du locataire, à l'ordre de la régie scolaire/périscolaire de Mondeville.	La location est définitive qu'après paiement par le demandeur du montant total indiqué ci-dessus.
Attention, toute annulation à moins de 30 jours de la date de réservation, fera l'objet d'un règlement complet par le locataire.	MONDEVILLE, le
Le locataire s'engage à louer la salle <u>pour ses propres</u> <u>besoins et à être présent jusqu'à la fin de la</u> <u>manifestation.</u> Si cet article n'était pas respecté, le <u>dépôt</u>	Pour le Maire, et par délégation, l'Adjointe déléguée à la citoyenneté et de la démocratie participative.
de garantie serait systématiquement conservé.	Maryline LELEGARD-ESCOLIVET

Signature :

*A:* 

s'engage à le respecter intégralement.

Le soussigné, certifie avoir pris connaissance du règlement d'utilisation, en avoir accepté toutes les conditions et

Le: